

20/02/2008-. Registre aux Orphelins d'Eperlecques

J'étais pourtant vacciné, mais je n'ai pas échappé à l'épidémie de grippe sévissant dans la région. J'en ai profité pour finaliser la transcription du Registre aux Orphelins d'Eperlecques dont j'avais parlé, il y a un mois. Comme il porte sur la période de 1770 à 1790, par rapport à la reconstitution des familles d'Eperlecques de Jacques MASSIN, il n'apparaît pas à première vue beaucoup de données nouvelles. Il énumère toutefois tous les membres participant à l'assemblée convoquée pour la tutelle des orphelins, en donnant en particulier les liens de parenté. Il s'agit dans un certain nombre de cas de cousins éloignés : des oncles à la mode de Bretagne.

L'intérêt du registre est de faire apparaître le mode de désignation des tuteurs appliqué dans la châtellenie d'Eperlecques et le rôle des officiers de cette châtellenie. A Eperlecques, un subrogé tuteur devait être systématiquement réuni par l'assemblée convoquée pour servir de contradicteur au tuteur légitime à l'inventaire des biens ou à leur partage. Le registre comporte aussi des actes de désignation de curatelle et divers actes relatifs aux mineurs. L'un de ces actes concerne la condition avancée par les officiers d'Audruicq pour autoriser une personne originaire d'Eperlecques à s'établir dans leur juridiction, à savoir que si elle venait à décéder, ses enfants dont il avait la tutelle seraient pris en charge par la Table aux Pauvres d'Eperlecques.

Je recherche maintenant des informations sur les tutelles des orphelins dans le bailliage de St-Omer et de la châtellenie de Cassel. Pour le moment, je dispose de la « Tutelle des Orphelins à Saint-Omer au 14ème siècle » de DE PAS et de quelques informations sur la garde orpheline à Dunkerque.

Bernard CHOVAUX

<http://bchovaux.fr/>